

Mardi 4 octobre 2022

Contrat de coopération

16 intercommunalités du bassin de vie de Rennes s'engagent dans une démarche inédite de nouvelles coopérations territoriales



Sommaire

- Communiqué de presse – Contrat de coopération
- Les acteurs impliqués
- Une coopération sur les mobilités depuis 2017 : les premières actions

Mardi 4 octobre 2022

Contrat de coopération

16 intercommunalités du bassin de vie de Rennes s'engagent dans une démarche inédite de nouvelles coopérations territoriales

Ce mardi 4 octobre 2022, en présence de M. Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, de M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président de la Région Bretagne et de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, les 16 Présidents – ou leurs représentants - des intercommunalités partenaires ont donné le coup d'envoi d'un nouvel acte des coopérations territoriales à l'échelle de ce bassin de vie de plus d'un million d'habitants, en s'engageant dans un « Contrat de coopération ».



© Arnaud Loubry – Rennes, Ville et Métropole

Déplacements, transitions écologiques, développement économique, tourisme : les problématiques relatives à ces différents enjeux dépassent très souvent les frontières politico-administratives des collectivités, quelles que soient leur dimension.

À l'échelle d'un bassin de vie et d'un territoire vécu comme celui de Rennes, ces enjeux sont d'autant plus structurants. Les interdépendances, les flux et échanges structurent le quotidien des territoires et de leurs habitants, les inscrivant dans des systèmes territoriaux, à l'échelle a minima des aires d'influence des villes¹.

¹ Définies par l'INSEE, les aires d'influences caractérisent « l'influence » d'une ville sur des communes environnantes. L'aire d'influence de Rennes compte 183 communes.

Depuis 2017, 16 intercommunalités ont collaboré et travaillé de concert sur les problématiques et les enjeux de la mobilité et des déplacements. Animé par l'État et Rennes Métropole, avec le concours et l'appui de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, cet espace de travail coopératif a permis de favoriser l'interconnaissance entre ces territoires, la production d'éléments d'appui à la construction des politiques de mobilités ainsi qu'à l'accompagnement de dynamiques territoriales, à l'instar de la structuration et de la mise en réseau des espaces de coworking.

À l'occasion de rendez-vous bilatéraux initiés dès son élection par Nathalie APPÉRÉ, Présidente de Rennes Métropole, avec chacun des Présidents des 15 intercommunalités qui forment le bassin de vie de Rennes, de nouvelles pistes de coopérations territoriales ont émergées, avec l'ambition partagée de bâtir un cadre commun permettant de répondre aux enjeux multiples auxquels ces territoires doivent faire face.

À l'issue d'un séminaire collectif de travail rassemblant l'ensemble de ces acteurs, en novembre 2021, quatre axes de travail coopératif ont été retenus - les mobilités, l'aménagement et le développement économique, les transitions écologiques, le tourisme – et de premières actions définies et élaborées collectivement.

Une « alliance des territoires »

Le Contrat de coopération traduit cette ambition commune et réciproque, cette « alliance des territoires », autour d'enjeux partagés, en définissant :

- Un plan d'actions établi pour les deux premières années pour chacune des quatre thématiques, définissant les premières actions à entreprendre, actions qui pourront être pilotées par une ou plusieurs intercommunalités ;
- Des principes de coopérations, visant à assurer, d'une part, la complémentarité des actions entreprises dans le cadre du Contrat de coopération avec celles déployées par les intercommunalités membres ou d'autres acteurs locaux ; d'autre part, la liberté offerte à chaque partenaire de définir son niveau d'investissement sur chacune des actions ;
- Une gouvernance associant les représentants de chacun des 16 intercommunalités ainsi que l'État, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

Un cadre financier inédit pour accompagner la démarche de coopérations territoriales

Inscrite dans le Contrat métropolitain de relance et de transition énergétique (CMRTE) établi entre Rennes Métropole, l'État, la Région Bretagne - et prochainement avec le Département d'Ille-et-Vilaine -, une enveloppe financière dédiée d'un million d'euros (50 % État / 50 % Région Bretagne) inscrite dans le CMRTE et le Contrat de Plan État-Région (CPER) permettra d'accompagner la mise en œuvre et le déploiement des projets définis conjointement entre l'ensemble des partenaires.

Cet engagement financier au service des coopérations et des projets de différentes intercommunalités constituant un bassin de vie est actuellement inédit en France. Il témoigne de la pertinence de mener cette démarche et de l'ambition formulée par l'ensemble des intercommunalités partenaires pour relever les défis auxquels elles sont collectivement confrontées.

Quatre axes de coopération, seize premières actions

Seize actions forment le plan d'actions 2022-2024 :

- **Mobilités** : la promotion commune du covoiturage, la réalisation d'une enquête au printemps 2023 pour mesurer les évolutions de comportements en matière de mobilité depuis cinq ans et une étude relative au développement de lignes de covoiturage extra-métropole ;

- **Transitions écologiques** : le développement de l'économie circulaire, une étude pré-opérationnelle sur la filière bois-énergie, et la résilience au changement climatique ;
- **Aménagement et développement économique** : filière logistique, la mobilisation des espaces de coworking à destination de publics cibles (jeunes en formation, demandeurs d'emploi) dans l'objectif de favoriser l'inclusion sociale ;
- **Tourisme** : le développement de parcours touristiques valorisant les territoires, des actions d'accompagnement des acteurs vers le tourisme durable, et le développement d'outils permettant de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture sur les flux touristiques...

Ces actions ont été co-construites collectivement. Chacune d'elle sera portée par une ou plusieurs intercommunalités, avec l'objectif *in fine* de restituer et partager à l'ensemble des partenaires les fruits de ces actions.

Les moyens et ressources de la coopération

Le pilotage des actions du Contrat de coopération sera assuré par les intercommunalités membres.

Outre l'enveloppe financière dédiée d'un million d'euros, les partenaires pourront s'appuyer sur :

- des financements européens issus du programme FEDER, qui pourront être mobilisés ;
- la mobilisation d'appels à projets qui s'inscrivent dans le champ des coopérations, à travers une veille menée par l'État et Rennes Métropole.

Par ailleurs, les partenaires pourront faire appel aux ressources et compétences de l'Agence d'urbanisme de Rennes (Audiar), du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) et de l'association Bruded. Dans le cadre du programme national de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU), des équipes de recherches - en cours de constitution - associant expertise locale et nationale pourront être mobilisées, en particulier sur les actions relatives aux transitions écologiques.

La gouvernance du Contrat de coopération

Plusieurs grands principes ont été posés lors de l'élaboration du contrat de coopération :

- **complémentarité et subsidiarité** : les actions développées dans le cadre du Contrat de Coopération s'articulent avec celles des acteurs existants (collectivités, acteurs publics, syndicats...).
- **géométrie variable** : chaque intercommunalité partenaire décide des sujets sur lesquels elle souhaite s'investir ; il sera possible de mener des projets à des échelles différenciées selon la pertinence et l'intérêt de chaque action ;
- **un copilotage des projets par les intercommunalités volontaires**, l'État et Rennes Métropole assurant l'animation globale du Contrat de coopération.

Retour sur le calendrier : un travail au long cours

Avant la signature du Contrat de coopération, de nombreuses rencontres politiques et techniques ont eu lieu afin de préparer les différentes actions :

- **2020-2021** : rencontre et temps d'échanges bilatéraux entre la Présidente de Rennes Métropole ;
et chaque Président des 15 intercommunalités en vue du renforcement des coopérations territoriales ;
- **19 novembre 2021** : séminaire de travail « Contrat de Coopération » à Saint-Gilles (une centaine de participants, les 16 intercommunalités représentées) ;

- **30 mars 2022** : rencontre entre les Président(e)s d'intercommunalités du « Contrat de Coopération » ;
- **Mai-juin 2022** : réunion des 4 groupes de travail thématiques en format politique et technique afin de définir et préciser les actions à entreprendre ;
- **4 octobre 2022** : lancement du nouveau Contrat de Coopération.

Les acteurs impliqués

Animé par Rennes Métropole et l'État, le Contrat de coopération associe 16 intercommunalités :

- Rennes Métropole ;
- les agglomérations de Saint-Malo, Redon, Fougères, Vitré et Dinan ;
- les communautés de communes de Bretagne Romantique, Val d'Ille-Aubigné, Liffré Cormier Communauté, Pays de Chateaugiron Communauté, Roche aux Fées Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté, Vallons de Haute Bretagne Communauté, Communauté de communes de Brocéliande, Montfort Communauté et Communauté de communes de Saint-Méen Montauban.

La Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine sont également pleinement associés aux instances de travail du Contrat de coopération.

PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE COOPERATION



Les services et agences de l'État, de la Région et du Département seront associés aux différents projets. D'autres partenaires, comme l'agence d'urbanisme de Rennes (Audiar), le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) ou l'association Bruded pourront également être parties prenantes d'actions et participeront à la mise en œuvre du Contrat de Coopération.

Une coopération sur les mobilités depuis 2017

En 2017, un premier contrat de coopération a été mis en place, à l'occasion de la signature du Pacte Métropolitain d'Innovation entre Rennes Métropole, l'État, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations. L'objectif était alors de mettre en dialogue les territoires du bassin de vie de Rennes sur les enjeux de mobilité.

Plusieurs projets, portés notamment par les intercommunalités et cofinancés par l'État, ont été mis en œuvre : expérimentation sur l'autopartage (Val d'Ille-Aubigné), étude opérationnelle sur le stationnement intelligent (Vitré Communauté), étude sur les PEM de Saint-Malo Agglo, ainsi que des projets cofinancés à l'échelle de l'aire urbaine : enquête ménages déplacements de 2018, plateforme de covoiturage OuestGo, étude sur les aires de covoiturage (Audiar), étude sur les espaces de coworking (Audiar).

Ces travaux se sont, par la suite, prolongés à travers différents projets : réalisation d'un schéma de cohérence des aires covoiturage par l'Audiar, prolongement de l'étude sur le coworking par la mise en place d'un groupe de travail (animé par le Bureau des Temps de la Ville et la Métropole de Rennes) associant intercommunalités et espaces de coworking, réflexion prospective sur la filière logistique (état des lieux, dynamiques, perspectives) engagée fin 2020.

Le champ des coopérations s'en est trouvé progressivement élargi, et des intercommunalités se sont, par exemple, associées pour répondre à l'appel à projets « Territoires d'innovation » sur les mobilités intelligentes (2019). Une dynamique de travail s'est instaurée entre quelques intercommunalités autour d'une réponse à un autre appel à projets national sur les écosystèmes hydrogène.

L'ensemble de ces travaux a permis de construire une culture commune sur les enjeux de mobilité.

« Bureaux à rallonge », une dynamique territoriale issue du Contrat de coopération

Le projet « Bureaux à rallonge », porté par les intercommunalités et les espaces de coworking du territoire dans le cadre du Contrat de coopération, a pour objectif de réduire les déplacements domicile-travail et d'animer les territoires en favorisant la pratique du télétravail en espace de coworking.



© Arnaud Loubry – Rennes, Ville et Métropole

Le réseau est animé par le Bureau des Temps de Rennes Métropole, en lien avec l'ensemble des partenaires. Il permet la promotion commune et la mise en réseau des espaces de coworking présents sur les 16 intercommunalités membres. Un site internet (www.bureauxarallonge.fr) a été imaginé par un groupe de travail mixte (collectivités et espaces de coworking) et développé par une équipe de professionnels travaillant eux-mêmes en espace de coworking.

À l'occasion de la 21^{ème} semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2022, des journées portes ouvertes et des animations ont été organisées dans 15 espaces de coworking partenaires, soulignant de nouveau la dynamique et le travail commun.